

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS
Service urbanisme et risques

Caen, le - 6 NOV. 2018

Monsieur le directeur général,

En application des articles L.112-1-3 et D.112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de mémorial britannique à Ver-sur-Mer a fait l'objet d'une étude préalable d'impact agricole, présentant les démarches mises en place pour éviter et réduire la consommation de terres agricoles ainsi que les mesures proposées de compensation collective agricole. Vous m'avez transmis un premier dossier par courrier en date du 20 juillet 2018 modifié par envoi électronique le 23 août 2018. C'est sur ce dossier modifié que la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 4 septembre 2018 a rendu un avis.

Après examen de cette étude préalable, la commission s'est exprimée :

- elle prend acte de l'étude préalable fournie qui décrit les démarches Éviter et Réduire que vous avez mis en œuvre pour limiter l'impact de votre projet. L'étude analyse de façon sincère les effets directs, indirects et cumulés du projet sur l'économie agricole
- elle affirme que la méthode d'évaluation de la compensation agricole n'est pas la bonne mais, considérant le potentiel agronomique contrasté de ces terres et considérant la possibilité de déplacer la terre végétale impactée par votre projet sur des terres sans potentiel agronomique à proximité, la CDPENAF propose, si cette compensation en nature s'avérait possible, de ne pas retenir de mesure financière de compensation.

Au regard de cet avis de la commission et compte tenu :

- du respect chronologique du processus « Éviter-Réduire-Compenser » que vous avez démontré dans votre dossier
- du potentiel agronomique contrasté des terres agricoles concernées par votre projet
- de la nature spécifique de ce projet qui ne va artificialiser qu'une partie circonscrite de son emprise
- de votre engagement à expertiser la faisabilité d'un déplacement de la terre végétale impactée par votre projet en lien avec le monde agricole local
- de la dimension hautement symbolique de ce mémorial

j'émet un avis favorable sur l'étude préalable présentée au titre du projet de création d'un mémorial britannique sur la commune de Ver-sur-Mer et fixe les mesures de compensation au seul déplacement de la terre végétale découverte, si cette possibilité est confirmée.

L'étude préalable à la compensation agricole collective, ainsi que le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Le préfet,

Laurent FISCUS

Monsieur Nicholas WITCHELL
Directeur Général
Normandy Memorial Trust
56 Warwick Square
LONDON SW1V2AJ1